

AVIS CESC 2017-148

Relatif à

L'attribution d'une aide exceptionnelle au Conservatoire des Espaces Naturels de Corse (CEN).

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 31 octobre 2017 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social et Culturel de Corse **sur l'attribution d'une aide exceptionnelle au Conservatoire des Espaces Naturels de Corse (CEN) ;**

Après avoir entendu Madame Agnès SIMONPIETRI, Présidente de l'Office de l'Environnement de la Corse ;

Sur rapport de Monsieur Jean ARRIGHI, pour la commission environnement ;

**Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 07 novembre 2017 à Corte,**

Les conservatoires d'espaces naturels sont des structures associatives qui participent à la protection et à la gestion des espaces naturels ou semi-naturels. Ils s'intègrent, par ailleurs, dans le dispositif de conservation de la biodiversité.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Corse (CEN-Corse), héritier de l'association des amis du parc naturel régional de Corse, existe depuis une dizaine d'années. Il a été agréé en tant que «Conservatoire d'Espaces Naturels», par arrêté conjoint du préfet de Corse et du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 28 février 2017.

Partenaire des collectivités territoriales et locales de Corse, de l'État, ainsi que de l'Union Européenne, il intervient pour la mise en œuvre de programmes d'intérêt général au bénéfice de l'environnement insulaire, et notamment de la biodiversité.

Le CEN-Corse emploie 13 salariés, dont la plupart sont des experts scientifiques et techniques et son plan d'action quinquennal s'articule autour de 5 grands objectifs : connaître, protéger, gérer, valoriser, accompagner.

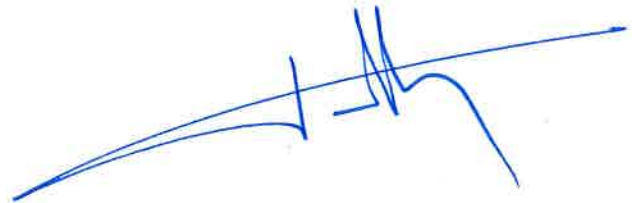
L'examen des comptes 2012 à 2016 révèle que la structure est confrontée à une situation financière préoccupante, en témoigne la procédure d'alerte lancée par le commissaire aux comptes de l'association. Cette situation, de nature à compromettre la continuité d'exploitation du CEN – Corse, est le fait de difficultés conjoncturelles et structurelles auxquelles l'association a été confrontée ces dernières années.

Cette prise de conscience a amené les membres du conseil d'administration à prévoir et mettre en place un plan de redressement. Ces mesures ainsi que le soutien exceptionnel alloué par la DREAL devraient participer au rétablissement de l'équilibre budgétaire de la structure.

Le CESC est favorable à l'attribution d'une aide financière exceptionnelle complémentaire, de la part de la CTC, qui viendrait conforter les efforts réalisés et à venir indispensables pour garantir la pérennité de la structure et préserver les emplois.

Le CESC regrette que l'effort de la CTC n'ait pas été plus conséquent compte tenu de l'ampleur du déficit. Cette association, dont l'intérêt dans le domaine de la biodiversité est reconnu et avéré, mérite d'être accompagnée de façon pérenne et soutenue.

Henri FRANCESCHI

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Henri Franceschi.